



Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Comité permanent de lutte à la toxicomanie

Région de la Côte-Nord

Côte-Nord et intervention en toxicomanie : une action concertée et cohérente sur toute la ligne

Numéro 2
Mai 2001

Collection Phare

CPLT

Avant-propos

Le Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CPLT) a pour mandat principal de conseiller le ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi que la ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, sur les grandes orientations qui devraient être retenues en matière de lutte à la toxicomanie et de leur proposer les priorités d'actions ou les domaines d'intervention à privilégier.

Outre les réflexions et les échanges qu'il mène au sein de ses rangs ou avec son comité aviseur, le CPLT s'alimente à diverses sources pour réaliser son mandat : il commande des études, il recueille les opinions des divers intervenants et experts des milieux concernés, il analyse les données publiées sur l'évolution de la problématique au Québec (ex. : Enquêtes de santé).

En vue de contribuer au transfert des connaissances, le Comité permanent de lutte à la toxicomanie publie régulièrement les résultats des études qu'il commande, des consultations qu'il mène, de même que le fruit de ses analyses. Il publie également, sur certains thèmes, des fascicules qui constituent pour un ensemble d'acteurs des outils en mesure de les guider dans leurs réflexions, leurs échanges et leurs actions.



Au cours des dernières années et, particulièrement lors de la dernière consultation qu'il a mené, en 1999 – 2000, le CPLT a fait le constat, à maintes reprises, que de nombreuses expériences réussies, dans le champ de la toxicomanie, sont malheureusement méconnues.

Souhaitant contribuer activement à faire connaître, à l'ensemble du Québec, les initiatives heureuses, les idées novatrices, de même que les réussites locales et régionales susceptibles d'en inspirer d'autres, le CPLT a conçu une nouvelle collection de publications qui servira de véhicule à la circulation de ces informations.

Du nom de l'instrument qui guide les navigateurs sur leur route, la collection *Phare* vise, non seulement à mettre en lumière les « bons coups » des intervenants de chacune des régions du Québec, mais aussi à les guider sur les flots parfois impétueux et souvent complexes de la toxicomanie.

Chacune des régions du Québec fera l'objet d'un fascicule. Les contenus seront déterminés et élaborés en collaboration avec les responsables des programmes en toxicomanie de chacune des régions régionales.

Dépôt légal :
ISBN : 2-550-37623-4
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Deuxième trimestre 2001

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Côte-Nord – Région phare : Au-delà des débats idéologiques

Vivre dans une région considérée comme éloignée, qui s'étend sur un territoire de 1234 kilomètres de côte, comprenant de nombreuses sous-cultures et éloignée des services gouvernementaux, nécessite de se serrer les coudes et de faire preuve d'originalité dans nos actions. C'est donc sous le sceau du partenariat et de l'innovation que nous avons lancé les travaux autour des problèmes de toxicomanie.

Comme ailleurs au Québec, nous avons constaté les conséquences de la dynamique des messages différents et des interventions non coordonnées sur l'efficacité des actions préventives auprès des jeunes. Plus précisément, bon nombre de difficultés inhérentes à la prévention en toxicomanie résulte de la poursuite d'objectifs incompatibles entre les organismes impliqués en intervention. Vise-t-on une interdiction absolue de la consommation ou la spécification de limites convenables? Ces deux visions s'excluent mutuellement et illustrent le problème. De plus, si l'on parle d'alcool et de drogues, la répartition des opinions différera sensiblement. On comprend que la perception des problèmes et des objectifs à poursuivre soulève nombre de débats très émotifs entre les intervenants et dans la population. En outre, le fait d'agir sans l'assentiment général conduit souvent à ce que certaines personnes mettent en place des mesures contre préventives, annulant ainsi les effets recherchés par d'autres mesures conduites simultanément.

Devant cette réalité, la région a mobilisé les principaux acteurs de la prévention auprès des jeunes et une série d'initiatives se sont amorcées grâce à l'imposant travail de concertation de partenaires des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la Sécurité publique, de l'Évêché et de la Cour du Québec. Les décideurs de ces réseaux composent la Table régionale multisectorielle en prévention de la toxicomanie et orientent ses multiples actions.

Leur volonté commune d'en arriver à un message partagé a triomphé des différences, permettant du même coup d'harmoniser et de coordonner, non seulement les actions préventives, mais aussi les actions répressives en toxicomanie effectuées auprès des jeunes en milieu scolaire. Globalement, le message s'articule ainsi : d'abord, miser sur une approche de responsabilisation des jeunes, ensuite, adopter une attitude d'accueil et d'ouverture vis-à-vis du jeune, de manière à développer son jugement et son autonomie face à différentes situations de la vie, y compris l'usage de psychotropes et, enfin, mettre à l'écart tout message axé sur la peur et l'interdiction.

C'est autour de ces fils conducteurs que s'organisent les activités préventives auprès des jeunes et que s'articule le *Plan d'action régional multisectoriel en promotion de la santé et en prévention de la toxicomanie* sur la Côte-Nord.

Enfin, en ce qui concerne le traitement, la région a opté pour des services à l'externe décentralisés, le plus près possible des citoyens, et adaptés à leur réalité. Par ailleurs, les services à l'interne sont centralisés, afin de conserver l'expertise et l'anonymat.

Dans notre région, nous voulons développer une gamme de services en toxicomanie qui se situe au-delà des débats idéologiques et qui permettent à tous de s'investir dans la résolution de ce problème de société, selon les éléments de solution qu'ils détiennent. Nous espérons que le contenu de ce fascicule saura vous insuffler un peu de l'inspiration qui nous guide.

Line Caron
Coordonnatrice régionale
multisectorielle en toxicomanie
Régie régionale de la santé et
des services sociaux de la Côte-Nord

LA CONCERTATION MULTISECTORIELLE EN PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

Quand toute une région se mobilise

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, CLSC, Direction régionale du ministère de l'Éducation, Commissions scolaires, Association des directeurs de police du Québec, région Côte-Nord, le Diocèse et Cour du Québec (Tribunal de la jeunesse).

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

Les données provenant de l'Enquête sociale et de santé de 1992-1993 mettent en lumière le fait que les personnes de 15 à 24 ans sont surreprésentées parmi les grands consommateurs d'alcool (22,4% contre 13,1%) de la région.

L'Enquête démontre aussi que les jeunes nord-côtiers sont plus enclins que leurs aînés à mélanger alcool et drogues. En fait, les personnes âgées de 15 à 24 ans affichent une proportion qui est presque le double de celle observée pour l'ensemble de la région (27,3% contre 14,6%).

L'indice CAGE¹ permet par ailleurs de constater que la région compte davantage de personnes dites à risque élevé par rapport au reste du Québec (17,8% contre 13,1%). De plus, les données rendent compte d'une dégradation marquée de l'indice CAGE entre 1987 et 1992-1993 pour notre région. De façon plus détaillée, la proportion de personnes dites à risque élevé a augmenté de 12,3% en 1987 à 17,8% en 1992-1993.

Convaincus qu'il faut agir, particulièrement auprès de la génération montante, la mobilisation de l'ensemble des partenaires autour d'un but commun s'impose comme une évidence. Seule cette manière de faire allait permettre à la région d'atteindre des résultats significatifs en matière de prévention.

Les partenaires régionaux se sont donc associés autour de trois constats soit, l'ampleur de la problématique de la consommation de psychotropes sur la Côte-Nord, le peu d'efficacité des interventions et le manque d'harmonisation des actions entre les différentes instances impliquées dans la prévention de la toxicomanie, particulièrement auprès des jeunes en milieu scolaire.

LES RETOMBÉES

Des mécanismes de concertation ont été mis en place à la suite de l'organisation d'un colloque réunissant tous les intervenants impliqués en prévention de la toxicomanie et en intervention. Une formation multisectorielle sur l'approche systémique en toxicomanie a également été offerte dans plusieurs MRC.

L'ensemble de ces démarches a donné naissance à des tables de concertation dans certains secteurs. Enfin, dans le but de soutenir les initiatives locales, trois mesures ont été mises de l'avant à l'échelle régionale : la Table régionale multisectorielle en prévention de la toxicomanie, l'équipe régionale multisectorielle en prévention de la toxicomanie et la personne-ressource multisectorielle en prévention de la toxicomanie.

¹ Indice composé de quatre questions retenues pour définir les buveurs à risque de rencontrer des problèmes liés à l'alcool. (Santé Québec (1995). *Et la santé, ça va en 1992-1993? Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*. Québec: Ministère de la Santé et des Services sociaux).

LA TABLE RÉGIONALE MULTISECTORIELLE EN PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

Une question d'engagement et de mobilisation des partenaires

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

La directrice régionale du ministère de l'Éducation, un directeur général de commission scolaire, la directrice des programmes sociaux de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, un directeur général de CLSC, le commandant de la Sûreté du Québec, l'évêque du diocèse, un juge de la Cour du Québec (Tribunal de la jeunesse), coordonnatrice régionale multisectorielle.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

Avant la mise en place d'une action concertée en toxicomanie, chacun, que ce soit le monde de la santé, celui de l'éducation ou de la sécurité publique, y allait de son propre message, selon ses propres valeurs, ce qui avait pour effet de promouvoir auprès des jeunes en milieu scolaire des messages différents, parfois contradictoires, et des actions non coordonnées. Dans un tel contexte, les jeunes en sont venus à ne plus écouter ou à écouter passivement les messages qui leur étaient divulgués. L'objectif préventif et les nombreux efforts investis n'atteignaient donc pas leur cible et faisaient en sorte de laisser dans l'ombre les problèmes fondamentaux qui mènent de nombreux jeunes vers une consommation à risque.

En exerçant une pression positive sur les membres de leur organisation, en les impliquant dans le processus de partenariat entre eux et avec les autres partenaires, les membres de la Table régionale multisectorielle agissent sur ces constats. Les discussions portent, entre autres, sur les actions posées, sur l'engagement de chacun des postes en matière de prévention, sur le niveau de collaboration entre les policiers et les autres partenaires impliqués dans la prévention de la toxicomanie dans la région. Enfin, chose unique, les partenaires se sont dotés d'un papier à lettre multisectoriel, dans le but de renforcer la visibilité du partenariat sur la Côte-Nord. Ils ont aussi tous signé un engagement écrit.

LES OBJECTIFS VISÉS

La Table régionale multisectorielle en prévention de la toxicomanie a pour objectif de :

- favoriser une intervention unifiée et homogène auprès des jeunes en milieu scolaire ;
- soutenir l'implantation du *Plan d'action régional multisectoriel en promotion de la santé et en prévention de la toxicomanie* ;

- exercer une vigilance quant au respect des orientations du *Plan d'action régional*, afin que les actions posées s'effectuent en collaboration avec les autres partenaires impliqués dans le plan d'action ;
- donner les orientations nécessaires à l'harmonisation des actions préventives.

LES RETOMBÉES

La création de la Table régionale multisectorielle a permis de favoriser une intervention unifiée et homogène auprès des jeunes en milieu scolaire. Une action qui s'est fait sentir à différents niveaux. Par exemple, le réseau de la santé soutient la mise en place des plans d'action concertés dans les écoles et l'application des programmes de prévention continus. La Sécurité publique soutient les « plans d'actions écoles » et met en contact, annuellement, les policiers responsables du programme d'intervention en milieu scolaire, avec les intervenants du réseau scolaire. En plus de maintenir et de véhiculer les valeurs de responsabilisation auprès des jeunes, l'Évêché prend en main l'administration du budget pour l'un des projets régionaux de prévention.

Pour plus d'information :

Madame Line Caron, coordonnatrice régionale multisectorielle en toxicomanie
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Tél. : (418) 589-9845
Adresse électronique : line_caron@ssss.gouv.qc.ca

L'ÉQUIPE RÉGIONALE MULTISECTORIELLE EN PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

Une concertation unique

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Sûreté du Québec, Direction régionale du ministère de l'Éducation, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

De part sa composition, l'équipe régionale multisectorielle est unique en son genre. En travaillant toujours ensemble, cette équipe s'assure que toutes les actions préventives et répressives, en milieu scolaire, sont coordonnées et en accord avec l'approche de responsabilisation, à la base de la philosophie d'intervention prônée sur la Côte-Nord. Leur action conjointe entre notamment en jeu lorsqu'il s'agit de se rendre dans les écoles primaires et secondaires, d'examiner les plans d'action spécifiques à chacune d'elles, d'organiser et de suivre les projets régionaux ou, encore, de préparer et de diffuser ensemble la formation pour les directions d'école.

LES OBJECTIFS VISÉS

Le mandat de l'équipe régionale multisectorielle consiste à :

- soutenir l'implantation du *Plan d'action en promotion de la santé et prévention de la toxicomanie* ;
- coordonner les actions en prévention auprès des jeunes en milieu scolaire.

LES RETOMBÉES

Les membres de l'équipe régionale ont développé, au cours des ans, une mentalité particulière de collaboration. Ils se considèrent aujourd'hui comme des collègues de travail et ont « l'impression de travailler pour le même employeur ».

Pour plus d'information :

Madame Line Caron, coordonnatrice régionale multisectorielle en toxicomanie
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Tél. : (418) 589-9845
Adresse électronique : line_caron@ssss.gouv.qc.ca

LA PERSONNE-RESSOURCE MULTISECTORIELLE EN PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

Une originalité nord-côtière

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Direction régionale du ministère de l'Éducation, Commission scolaire de l'Estuaire, Sûreté du Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

Devant le besoin de soutien des écoles et des autres partenaires, des membres de la Table multisectorielle se sont entendus pour apporter leur appui à la personne-ressource en prévention de la toxicomanie. Ainsi, la direction régionale du ministère de l'Éducation et la Commission scolaire de l'Estuaire fournissent l'espace de bureau et les services de secrétariat, la Sûreté du Québec assure une partie des déplacements sur le territoire et, grâce à une subvention, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord défraie le salaire de cette personne-ressource.

LES OBJECTIFS VISÉS

Le travail de la personne-ressource en prévention de la toxicomanie a pour objectif de :

- soutenir la mise en œuvre des plans d'action dans les écoles ;
- accompagner les directions des écoles primaires et secondaires de la région dans l'élaboration et la réalisation d'un plan d'action local en toxicomanie ;
- contribuer à la mobilisation des partenaires concernés dans les différents milieux (éducation, santé, sécurité publique et autres) ;
- aider les écoles dans l'analyse de leurs besoins en matière de promotion de la santé, de prévention, d'intervention, de répression et de concertation multisectorielle ;
- développer des contenus et des outils d'animation en fonction des besoins de chacune des écoles.

Pour plus d'information :

Madame Line Caron, coordonnatrice régionale
multisectorielle en toxicomanie
Régie régionale de la santé et des
services sociaux de la Côte-Nord
Tél. : (418) 589-9845
Adresse électronique : line_caron@ssss.gouv.qc.ca

LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL MULTISECTORIEL EN PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

Des balises sur le chemin de la prévention

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Commissions scolaires, Écoles, Sûreté du Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux, CLSC et Centres de santé, Centre Le Canal.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

En conformité avec le mandat reçu, le *Plan d'action régional multisectoriel* propose cinq actions à réaliser dans chacun des réseaux participants pour une action efficace et concertée auprès des jeunes. Chacune de ses actions met à contribution des acteurs particuliers. Ce sont :

ÉTAPES

1. Adoption et application d'une politique en matière de psychotropes dans chacune des commissions scolaires.
2. Implantation, dans chaque établissement scolaire, primaire et secondaire, d'un plan d'action respectant l'approche globale et produit en multisectorialité.
3. La mise en place, dans chaque école, d'un programme de prévention continu tel que « Pavot » (volet jeune et volet parent) pour le niveau secondaire et « Écoute ton cœur » pour le niveau primaire.
4. Application du protocole d'intervention policière dans les établissements primaires et secondaires.
5. Réalisation d'un projet pilote en milieu scolaire portant sur la transmission « générationnelle » de la toxicomanie.

ACTEURS IMPLIQUÉS

- Direction des commissions scolaires
- Direction de l'école, en collaboration avec le conseil d'établissement et le comité local de concertation, si existant. Les acteurs suivants seraient susceptibles de composer un comité multisectoriel : éducateur en prévention de la toxicomanie, enseignant de FPS, intervenant du réseau de la santé et des services sociaux, policier, parent, professionnel de l'éducation, jeune, etc.
- Direction de l'école avec les intervenants multisectoriels.
- Commandant de la Sûreté du Québec et dirigeants des corps policiers, direction de l'école et conseil d'établissement.
- Régie régionale de la santé et des services sociaux, avec les CLSC et la direction des écoles concernées.

LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL MULTISECTORIEL EN PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

LES OBJECTIFS VISÉS

Le but général du plan d'action est :

- d'harmoniser et de coordonner les actions préventives et répressives en toxicomanie effectuées auprès des jeunes en milieu scolaire.

LES RETOMBÉES

Afin de mesurer les retombées du *Plan d'action* des indicateurs d'évaluation ont été prévus pour chacun des objectifs visés.

ÉTAPES

1. Politique en matière de psychotropes dans chacune des commissions scolaires.
2. Plan d'action dans chaque établissement scolaire, primaire et secondaire.
3. Mise en place d'un programme de prévention continu tel que « Pavot » (volet jeune et volet parent) pour le niveau secondaire et « Écoute ton cœur » pour le niveau primaire.
4. Application du protocole d'intervention policière dans les établissements primaires et secondaires.
5. Projet pilote en milieu scolaire sur la transmission « générationnelle » de la toxicomanie.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de commissions scolaires ayant adopté par résolution la politique
- Nombre d'écoles qui actualisent la politique
- Nombre de plans d'action opérationnels
- Nombre et composition des comités multisectoriels impliqués dans ces plans
- Nombre d'écoles appliquant les programmes « Pavot » et « Écoute ton cœur » ou un programme de prévention continu ayant comme base l'approche globale.
- Qualité de l'implantation du programme dans les écoles
- Nombre d'écoles appliquant le protocole
- Qualité de l'application du protocole
- Réalisation du projet et résultats de l'évaluation.

Pour plus d'information :

Madame Line Caron, coordonnatrice régionale multisectorielle en toxicomanie
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Tél. : (418) 589-9845
Adresse électronique : line_caron@ssss.gouv.qc.ca

UNE APPROCHE GLOBALE BASÉE SUR RESPONSABILISATION DES JEUNES

Quand les jeunes sont maîtres du jeu

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Écoles, parents, jeunes.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

Le but recherché en éducation est le développement de l'autonomie et du jugement. Il faut former des individus capables de s'adapter et de se conduire de manière intelligente, c'est-à-dire responsable, dans diverses situations non soumises à des conventions. Le jeune doit être capable de définir ce qui est indésirable et de choisir des réponses indiquées. C'est ce qu'on appelle l'autogestion.

Or, adopter une approche globale de responsabilisation en prévention de la toxicomanie signifie que nous sommes en faveur d'un dialogue avec les jeunes, que nous sommes prêts à leur faire confiance dans ce qu'ils sont et à les accompagner. Cela implique également que nous sommes en faveur de développer le jugement et l'autonomie de nos jeunes face à divers phénomènes de société, dont celui de l'usage des psychotropes (MSSS, 1992). La stratégie d'intervention adoptée propose donc de « diriger les actions préventives dans une approche globale basée sur la responsabilisation des jeunes ».

Dans une telle approche, les actions préventives doivent se situer sur divers plans, de manière à couvrir l'ensemble du continuum de risques et à renforcer la capacité des individus à opter pour des habitudes de vie saines et sécuritaires. La reconnaissance des facteurs de protection et des facteurs de risque communs à plusieurs problématiques permet d'envisager des actions auprès des groupes cibles. Des groupes qui peuvent agir, non seulement sur la prévention de l'usage inapproprié de psychotropes, mais également sur un ensemble de problèmes d'adaptation sociale tels que la délinquance, le décrochage scolaire, le suicide et la violence.

L'approche sous-entend donc que l'école doit donner la possibilité aux jeunes d'acquérir des attitudes leur permettant de s'épanouir, de devenir autonomes et d'adhérer à la mission éducative de l'école. Elle doit aussi les soutenir dans les étapes de leur développement, adopter un protocole d'intervention et une procédure relativement à diverses problématiques et par-dessus

tout, encadrer les jeunes, tout en tenant compte du fait que l'adolescence est une période d'expérimentation.

Les parents sont eux aussi mis à contribution. Ils doivent rendre leurs jeunes aptes à affronter les diverses réalités de la vie, les accompagner dans leur développement, favoriser l'acquisition de valeurs familiales et sociales et faire en sorte qu'ils reconnaissent leurs compétences comme parents.

LES OBJECTIFS VISÉS

Une approche globale de responsabilisation ne signifie pas être en faveur des psychotropes mais vise plutôt à :

- favoriser le développement des facteurs de protection ;
- créer un lien de confiance pour briser l'isolement ;
- donner du pouvoir aux jeunes et non aux gestes qu'ils posent ;
- faire des jeunes des adultes capables de faire des choix appropriés pour leur bien-être ;
- comprendre le vécu et les caractéristiques des jeunes, la variété des expériences individuelles, l'existence de multiples causes et facteurs de consommation de même que les différences entre les consommateurs.

Pour plus d'information :

– Madame Line Caron, coordonnatrice régionale multisectorielle en toxicomanie
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Tél. : (418) 589-9845
Adresse électronique : line_caron@ssss.gouv.qc.ca

– Madame Sylvie Desjardins, ressource régionale multisectorielle en prévention de la toxicomanie
Commission scolaire de l'Estuaire
Tél. : (418) 589-0839 ou (418) 589-0806
Adresse électronique : sylvie.desjardins@csestuaire.qc.ca

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PSYCHOTROPES DANS LES ÉCOLES

Au cœur de la mission éducative

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Direction régionale du ministère de l'Éducation, Commissions scolaires, Écoles.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

La commission scolaire et le conseil d'établissement des écoles peuvent se doter d'une politique et de procédures d'application en matière de psychotropes pour respecter leur mission éducative et protéger leur clientèle. Axée sur la prévention, la politique doit s'adresser à l'ensemble des élèves peu importe leur niveau de consommation.

LES OBJECTIFS VISÉS

Les objectifs de l'adoption et de l'application d'une politique en matière de psychotropes est de :

- rendre les élèves capables d'éviter, de diminuer ou d'éliminer l'usage ou l'abus de psychotropes, et les aider à prévenir les conséquences d'un tel usage ou abus sur leur fonctionnement scolaire ;
- orienter les efforts du personnel, des élèves et des parents pour assurer la réussite scolaire de tous les jeunes, en développant chez eux des comportements responsables face aux psychotropes.

LES RETOMBÉES

Les avantages d'une politique écrite, claire, cohérente, raisonnable et administrée de façon ouverte et juste sont évidents :

- les directions d'école et la commission scolaire sont alors en meilleure position pour appliquer cette politique ;
- le personnel est plus motivé à assister les élèves aux prises avec des problèmes reliés à la consommation de psychotropes, ayant plus confiance dans les conséquences positives de ses actions et étant mieux informé des démarches à entreprendre et du processus à suivre ;
- les élèves et les parents sont mieux informés sur la question et sont davantage partenaires de la mission éducative de la commission scolaire et de ses écoles ;
- les messages offerts aux jeunes par les différents intervenants sont plus cohérents sur le plan des valeurs et des approches, et leurs actions sont plus harmonieuses.

Pour plus d'information :

Monsieur Roger Montigny
Direction régionale du ministère de l'Éducation de la
Côte-Nord
Tél. : (418) 295-4405
Adresse électronique :
roger.montigny@meq.gouv.qc.ca

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POLICIÈRE

La répression organisée

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Sûreté du Québec, Sûreté municipale, Sûreté autochtone, GRC, Directions d'écoles.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

La Sûreté du Québec offre un programme d'intervention en milieu scolaire afin de contrer le trafic et réduire la disponibilité des drogues. La Sûreté municipale intervient également à ce niveau. Pour encadrer et harmoniser le volet répressif, le protocole d'intervention suivant, fruit du travail de la Table régionale multisectorielle en prévention de la toxicomanie, est appliqué dans la région.

Selon le protocole, la direction de l'école est responsable des actions concertées en prévention et répression dans son établissement. L'intervention policière peut se faire en deux volets, c'est-à-dire à la demande de la direction de l'école ou par le corps de police, suite à une enquête.

Quant à l'opérationnalisation du protocole, de manière générale, tout policier doit se présenter à la direction de l'école avant chaque intervention et la prévenir du genre d'intervention. Dans certains cas exceptionnels où s'il n'y a pas d'autres façons d'agir, le policier peut procéder à son intervention. La direction de l'école doit cependant être prévenue le plus tôt possible. Elle peut alors refuser ou accepter ladite intervention pour ne pas nuire au développement de l'enfant et peut, de concert avec les autres intervenants, indiquer un moment plus propice à l'action policière et convenir d'une stratégie d'intervention pour protéger le jeune. En cas d'intervention, la direction a la responsabilité d'établir un contact avec l'élève. Elle doit en outre, en concertation avec les policiers, informer l'élève de tous ses droits. Enfin, en cas d'intervention, les parents doivent être prévenus par la direction et les policiers.

LES OBJECTIFS VISÉS

Le but du protocole est :

- d'harmoniser les actions répressives avec la réalité des jeunes en milieu scolaire ;
- d'intervenir dans une perspective de respect et de protection du jeune.

Pour plus d'information :

Monsieur Jean Babin

Sûreté du Québec

Tél. : (418) 296-2324

Adresse électronique : jean.babin@surete.qc.ca

LA STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL DANS LES ÉCOLES

Agir étape par étape

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Écoles, Commissions scolaires, CLSC, Sécurité publique, et autres selon le milieu.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

Au départ, la stratégie de mise en œuvre du plan d'action régional a demandé l'implication et la collaboration de tous les partenaires, d'abord pour son implantation, et ensuite, pour en assurer la continuité. Les points suivants constituent les grandes étapes de cette stratégie :

- information et sensibilisation continues auprès des groupes concernés ;
- suivi de deux écoles pilotes afin de développer une expertise pour la mise en œuvre des « plans d'action écoles » ;
- soutien à deux projets régionaux visant à influencer le milieu scolaire et susciter le partenariat local ;
- formation des directeurs d'écoles, afin de les outiller et de les habilitier à élaborer et à réaliser un plan d'action concerté ;
- soutien et accompagnement des directions d'écoles et des partenaires (Sécurité publique, santé) par la personne-ressource multisectorielle régionale en prévention de la toxicomanie ;
- présentation du bilan des activités auprès des instances concernées des différents réseaux, à tous les ans.

Quant à la réalisation des plans d'action spécifiques à chacune des écoles, elle s'effectue selon les étapes suivantes :

Étape 1 : Le démarrage

Acteur principal : le directeur de l'école

Objectifs :

- s'assurer que la direction de l'école adhère aux valeurs de responsabilisation et que le projet éducatif est en accord avec celles-ci ;
- s'assurer du lien entre le plan d'action régional, le projet éducatif de l'école et les valeurs de responsabilisation ;
- informer les partenaires de l'école de la démarche entreprise, de leur rôle et de leurs responsabilités ;
- identifier une personne-ressource pour assister le directeur.

Étape 2 : Analyse et stratégie de mise en œuvre

Acteurs principaux : le directeur d'école et l'intervenant pivot dans l'école

Objectifs :

- acceptation de la démarche par le conseil d'établissement ;
- état de situation des activités préventives, analyse et priorisation des zones d'actions préventives, en lien avec le concept de responsabilisation ;
- mise en place d'un comité multisectoriel. 

LA STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL DANS LES ÉCOLES

Étape 3 : Première rencontre du comité multisectoriel

Acteurs : les partenaires provenant du CLSC, de la Sécurité publique, de l'Éducation ; peuvent aussi se greffer des représentants communautaires et de la municipalité, ainsi que des parents.

Objectifs :

- présentation des orientations régionales ;
- entente sur les valeurs véhiculées dans l'approche globale de responsabilisation ;
- présentation d'un modèle de plan d'action.

Étape 4 : Plan d'action école

Acteurs : la direction et le personnel enseignant et non enseignant des écoles ; des policiers ; des intervenants du CLSC et autres.

Objectifs :

- identification des cibles et des objectifs du plan d'action, en lien avec l'état de situation effectuée à l'étape 2 ;
- conception du plan d'action ;
- organisation d'un événement mobilisateur, afin de faire connaître la démarche aux enseignants et aux parents.

Étape 5 : Bilan de la mise en œuvre

Acteurs : les partenaires provenant du CLSC, de la Sécurité publique, de l'Éducation.

Objectifs :

- effectuer un bilan après un an de mise en place du plan d'action ;
- retour au conseil d'établissement.

LES CONDITIONS DE SUCCÈS

La réussite de l'implantation du plan d'action dans les écoles repose sur des orientations régionales claires, connues et acceptées, le soutien des décideurs des réseaux partenaires, l'adhésion et le leadership du directeur d'école. Un projet éducatif axé sur la responsabilisation, l'adhésion du conseil d'établissement, la disponibilité d'une personne-ressource au directeur d'école sont aussi des éléments pouvant contribuer au succès d'une telle démarche.

Pour plus d'information :

Sylvie Desjardins, ressource régionale multisectorielle en prévention de la toxicomanie
Commission scolaire de l'Estuaire
Tél. : (418) 589-0839 ou (418) 589-0806
Adresse électronique :
sylvie.desjardins@csestuaire.qc.ca

LE REGROUPEMENT DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS EN PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

Une réussite sans précédent

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Écoles, commissions scolaires, éducateurs en prévention de la toxicomanie, policiers.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

Dans la foulée des recommandations du rapport Bertrand, au début des années 90, les commissions scolaires ont procédé à l'embauche d'éducateurs en prévention de la toxicomanie (EPT). Le ratio établi à cette époque était fixé à un éducateur pour 3000 élèves.

Sur la Côte-Nord, l'étendue du territoire et le petit nombre d'élèves dans la plupart des polyvalentes et des écoles secondaires ne permettaient pas de répondre à la norme provinciale et rendaient difficile l'embauche, à temps plein, de ces personnes-ressources. Par exemple, à Blanc-Sablon, l'école secondaire compte à peine 100 élèves.

Devant la fragilité de la mesure EPT et le peu d'heures accordées à chacune des écoles sur la Côte-Nord, et afin de préserver la présence des éducateurs en prévention de la toxicomanie, plusieurs actions ont été réalisées. Par exemple, l'équipe régionale multisectorielle a procédé à plusieurs rencontres annuelles avec les éducateurs. Ces derniers ont accès à de la formation continue et à des outils d'intervention et de prévention.

Le contenu des rencontres régionales est orienté autour d'échanges d'expertises entre les intervenants et inclut également des sessions de formation continue. De plus, une partie est consacrée à des échanges avec les policiers, afin d'effectuer un bilan des actions préventives et répressives et de s'assurer que les objectifs de responsabilisation du plan d'action régional, ainsi que les besoins des jeunes, sont respectés à l'intérieur des interventions.

LES OBJECTIFS VISÉS

Le regroupement des EPT, créé par la Table régionale des commissions scolaires, a été constitué pour :

- assurer le suivi des interventions dans chacune des écoles ;
- favoriser le travail autour de paramètres communs ;
- répondre aux objectifs régionaux d'harmonisation des actions préventives ;
- développer une vision commune de l'intervention ;
- permettre le partage des expériences novatrices ;
- contribuer au développement d'un lien d'appartenance visant à briser l'isolement ;
- accroître la visibilité de la fonction d'EPT.



LE REGROUPEMENT DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS EN PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

LES RETOMBÉES

Lors des premières rencontres, les expertises des éducatrices et des policiers semblaient pratiquement inconciliables. Les uns misaient sur une approche de relation d'aide, alors que les autres devaient s'en tenir à un message d'interdiction absolue et de menace de représailles contre les jeunes aux prises avec des problèmes de toxicomanie. Les directions d'écoles, confrontées à ces deux conceptions de l'intervention, optaient pour l'une ou pour l'autre, sans pour autant percevoir de résultat significatif. Aussi, l'adhésion à l'approche globale de responsabilisation et à des objectifs communs en matière de prévention et d'intervention en milieu scolaire a donné lieu à une compréhension mutuelle des rôles de chacun et a permis d'établir un climat de confiance entre les principaux acteurs interpellés par le phénomène de la toxicomanie chez les jeunes. Pour les directions d'écoles, le dynamisme résultant de cette coopération a rendu les services des éducatrices en prévention de la toxicomanie essentiels au maintien et à l'atteinte des objectifs éducatifs dans les écoles de la région.

Le soutien apporté aux éducatrices a en outre permis de dynamiser leur présence dans les écoles à un point tel que les commissions scolaires reconnaissent maintenant l'importance de conserver ces postes et soutiennent les écoles dans le maintien de la mesure EPT.

Par ailleurs, pour accroître le niveau de collaboration du personnel de l'école avec les éducatrices en prévention de la toxicomanie, un Guide intitulé « *Comment intervenir auprès d'un élève émotionnellement perturbé* » a été proposé. Ce document, d'une vingtaine de pages, se veut un outil simple à l'usage du personnel des écoles, plus spécialement des enseignants, pour leur permettre de reconnaître et de dépister les étudiants perturbés émotionnellement et pour intervenir de façon appropriée. On y fait état, entre autres, des divers signaux déclencheurs de changement du comportement.

Des conseils sur l'interaction à privilégier avec les élèves, les façons d'agir et les interventions (paroles, actions) à proscrire, selon les comportements observés, de même que la description des services pour orienter les élèves en difficulté y sont aussi inclus. Avec l'aide du guide, les enseignants sont maintenant plus à l'aise et plus enclins à discuter entre eux, avec la direction, ainsi qu'avec le personnel des services aux étudiants, de leurs appréhensions et des façons d'intervenir avec les étudiants consommateurs.

Pour plus d'information :

Monsieur Roger Montigny
Direction régionale du ministère
de l'Éducation de la Côte-Nord
Tél. : (418) 295-4405
Adresse électronique :
roger.montigny@meq.gouv.qc.ca

LA « GUERRE DES TOX »

Parce que apprendre peut aussi être un jeu

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Écoles, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, Sûreté du Québec, Sûretés municipales, Direction régionale du ministère de l'Éducation, Organismes communautaires.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

La « Guerre des Tox » est un jeu questionnaire où deux équipes de cinq jeunes s'affrontent et mesurent leurs connaissances au sujet de la toxicomanie.

Au plan local, l'activité est réalisée pendant la semaine nationale de prévention de la toxicomanie, en novembre, dans la plupart des écoles secondaires de la Côte-Nord, sous l'initiative des éducateur(trice)s en prévention de la toxicomanie. La clientèle visée regroupe le plus grand nombre d'élèves des niveaux I à V du secondaire, soit comme participants, soit comme spectateurs.

Au plan régional, grâce au soutien financier de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, ainsi que de nombreux partenaires associés, une finale régionale a lieu dans une municipalité de la région. Afin d'optimiser la visibilité de l'activité, celle-ci est toujours présentée la fin de semaine, dans un centre d'achat local. La clientèle visée est alors constituée des jeunes de la finale locale et de la population.

Le recrutement des joueurs et joueuses s'effectue à tous les niveaux du secondaire. Les équipes représentent l'ensemble de la clientèle scolaire. Les élèves peuvent donc provenir autant des groupes alternatifs que des classes enrichies et, parmi eux, certains peuvent être considérés à risque faible, moyen ou élevé quant à leur consommation de substances psychoactives.

LES OBJECTIFS VISÉS

Au plan local, ce projet scolaire a pour objectif principal de :

- compléter, renforcer et soutenir les apprentissages des élèves en matière de toxicomanie, violence, VIH-SIDA, tabagisme, lois, etc. ;

- développer les compétences des jeunes face aux choix sains à faire dans les différentes situations de la vie ;
- impliquer les jeunes dans un projet de prévention.

Au plan régional, il vise à :

- transmettre une image positive de la jeunesse ;
- développer des connaissances face aux différentes problématiques reliées à la détresse chez les jeunes ;
- favoriser le partenariat et la concertation multisectorielle à travers un projet régional de prévention.

LES RETOMBÉES

Depuis le début de cette activité, en 1997, les compétitions locales de « La Guerre des Tox » ont rejoint en moyenne, chaque année, 1200 élèves provenant de l'ensemble des écoles secondaires de la région. Quant à la finale régionale, malgré les contraintes liées au territoire (transport, grandes distances, etc.) l'activité gagne de plus en plus en popularité dans les écoles et d'enthousiasme auprès des étudiants, puisqu'une augmentation est constatée d'année en année depuis le début du projet.

Enfin, soulignons que présentement, un concours est lancé auprès des jeunes pour changer le nom de l'activité, puisque son contenu s'étend maintenant à toutes les problématiques sociales et personnelles auxquelles peuvent être confrontés les jeunes.

Pour plus d'information :

Madame Sylvie Desjardins, ressource régionale multisectorielle en prévention de la toxicomanie
Commission scolaire de l'Estuaire
Tél. : (418) 589-0806 ou (418) 589-0806
Adresse électronique :
sylvie.desjardins@csestuaire.qc.ca

LA TRANSMISSION « GÉNÉRATIONNELLE » DE LA TOXICOMANIE

Un programme novateur de prévention

LES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

CLSC de la Côte-Nord, Centre *Le Canal*.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

Dans la perspective d'une action préventive élargie et structurée qui cible non seulement les jeunes, mais aussi leur milieu familial, le programme «*Une affaire de famille*» portant sur la prévention de la transmission entre les générations des problèmes de toxicomanie a été implanté dans la région.

Il s'inscrit à l'intérieur de la prévention de la toxicomanie et traite de l'origine des problèmes liés à la toxicomanie et de la mesure dans laquelle la transmission des patterns familiaux, sociaux et culturels peuvent influencer la consommation de psychotropes d'une génération à l'autre.

Le programme «*Une affaire de famille*» repose sur l'approche systémique et sur le concept de la différenciation de soi. Plus spécifiquement, le programme s'appuie sur le principe que la famille est un système et que ses membres sont en interaction et communiquent entre eux. Ainsi, lorsqu'une personne de la famille change certains de ses comportements, les autres membres changeront nécessairement. De plus, ce programme s'appuie sur la différenciation de soi, c'est-à-dire que tous les éléments qui le composent (exercices, contenus théoriques, etc.) sont conçus pour activer le système intellectuel des participants et désamorcer leur système émotif. Ce processus leur permet de se dégager de l'univers de leurs émotions et apporte une meilleure lecture de la réalité. Le programme propose donc aux participants de remonter vers la source du problème, plutôt que de s'attarder sur les symptômes qui sont le résultat des difficultés de fonctionnement présentes dans leur famille d'origine. La force de ce programme repose sur la facilité avec laquelle les participants réussissent à établir des liens entre son contenu et leur propre histoire de vie.

La clientèle visée par le programme est constituée de membres adultes de familles au sein desquelles un problème de toxicomanie est présent, que ce soit dans les générations actuelles ou les précédentes.

LES OBJECTIFS VISÉS

L'objectif premier du programme consiste à :

- habiliter les familles à reconnaître le problème de transmission «*générationnelle*», afin qu'elles puissent mettre en œuvre des actions spécifiques pour le contrer.

LES RETOMBÉES

L'évaluation de ce programme, effectuée en 1999, a permis de démontrer que les objectifs poursuivis ont été atteints. En effet, les résultats de l'évaluation ont démontré que la structure du programme permet aux participants d'établir un parallèle entre les concepts qui leur sont présentés et le fonctionnement de leur famille d'origine.

Plus précisément, lorsqu'on leur parle des règles et des rôles présents dans une famille, les personnes reconnaissent ceux qui étaient en vigueur dans leur famille d'origine. De même, lorsqu'on explique des phénomènes tels que l'abandon et la codépendance, ils établissent des liens entre l'aspect théorique de ces notions et leur présence dans leur famille. En réalité, le programme leur apprend à reconnaître, plutôt qu'à connaître les *patterns* familiaux reliés à la toxicomanie. Ainsi, les participants commencent à se différencier de leur famille d'origine puisqu'ils possèdent un regard nouveau et une lecture plus réaliste de leur dynamique familiale. Ce programme, en plus de contribuer à intervenir sur les facteurs de risque associés à la consommation de psychotropes, génère des prises de conscience importantes chez les personnes qui ont connu des problèmes de violence familiale ou conjugale.

Le succès obtenu a fait boule de neige. Résultat : des intervenants de d'autres établissements, tels le CLSC et Centre de santé des Nord-Côtiers, offriront sous peu ce programme à la population du territoire qu'ils desservent. Une adaptation du programme auprès de la clientèle adolescente est aussi en voie de réalisation.

Pour plus d'information :

Madame Line Caron, coordonnatrice régionale
multisectorielle en toxicomanie
Régie régionale de la Santé et des Services sociaux
de la Côte-Nord
Tél. : (418) 589-9845
Adresse électronique : line_caron@ssss.gouv.qc.ca

DES SERVICES DE RÉADAPTATION ADAPTÉS POUR LES ADOLESCENTS

La contribution du Centre Le Canal

LA RESSOURCE IMPLIQUÉE

Le centre de réadaptation *Le Canal*, en collaboration avec différents partenaires.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

Le centre de réadaptation *Le Canal* est le seul organisme de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes sur la Côte-Nord. Il dessert à la fois une clientèle adulte et une clientèle adolescente. Outre le siège social, situé à Baie-Comeau, les intervenants sont établis dans différents points de services couvrant l'ensemble du territoire.

Un modèle adapté de dispensation de services permet aux intervenants du centre *Le Canal* de traiter les demandes et de collaborer avec les partenaires impliqués en prévention et en intervention auprès des jeunes.

Outre les demandes provenant de l'adolescent lui-même ou des parents, le dépistage des jeunes à risque s'effectue, le plus souvent, par le Centre jeunesse de la Côte-Nord, les CLSC, le milieu scolaire et par d'autres établissements ou organismes communautaires de la région. Il arrive également que le Tribunal de la jeunesse demande qu'un jeune soit évalué par un intervenant du centre *Le Canal*.

Suite à l'évaluation de la demande de services, un plan de services est établi en collaboration avec les partenaires. Il peut être décidé de donner les services sur la Côte-Nord ou à l'extérieur. Lorsque l'évaluation démontre que le jeune nécessite un encadrement plus intense et soutenu, et que le comportement de consommation est bien ancré, le centre *Le Canal*, par entente, réfère à deux centres spécialisés à l'extérieur de la région.

Lorsque le jeune doit être référé à l'extérieur de la région, l'intervenant du centre *Le Canal* établit le contact avec le partenaire hors région et effectue la référence. Pour le suivi, les tâches de chacun sont clarifiées lors de l'élaboration du plan d'intervention ou du plan de services. Suite au séjour du jeune à l'extérieur de la région, une rencontre est organisée entre l'intervenant du centre *Le Canal*, le jeune, les parents, l'intervenant référent ou le coordonnateur du

plan de services. Lors de cette rencontre, les acteurs concernés révisent ensemble l'atteinte des objectifs fixés et ajustent les différentes dimensions des plans d'intervention en place. Le plan de services clarifiera les rôles de chacun dans la poursuite de l'intervention.

En résumé, l'intervention auprès de la clientèle jeunesse s'effectue dans un contexte de multidisciplinarité de façon à assurer une accessibilité, une cohérence, une complémentarité et une continuité de services.

LES OBJECTIFS VISÉS

Ce modèle a pour objectifs :

- d'accompagner le jeune et de le responsabiliser face à ses habitudes de consommation ;
- de provoquer chez le jeune une réflexion face à sa consommation et sur les enjeux qui en découlent (plaisir vs déplaisir).

Pour plus d'information :

Nadine Lachance, directrice des programmes
Centre *Le Canal*
Tél. : (418) 589-5704

LE POINT DE RENCONTRE

Un organisme qui se démarque

LA RESSOURCE IMPLIQUÉE

L'organisme *Point de rencontre*, en collaboration avec plusieurs partenaires.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

L'organisme *Point de rencontre* reçoit des personnes ayant une problématique de toxicomanie liée à une dynamique suicidaire. La clientèle est composée uniquement d'hommes, de plus de 18 ans, dont plusieurs sont à bout de ressources, c'est-à-dire qu'aucun autre établissement public ou communautaire ne peut les recevoir, compte tenu des conditions dans lesquelles ils se trouvent au moment où l'organisme les prend en charge. Ils sont souvent intoxiqués, sans abri, en crise émotionnelle, avec des idées suicidaires avancées; plusieurs ont des antécédents de délinquance et ont connu des périodes de détention. Pour répondre aux besoins de cette clientèle, l'organisme offre une thérapie d'une durée de deux mois. La ressource est ouverte 365 jours par année, 24 heures sur 24 et un intervenant demeure toujours disponible.

Les dimensions spirituelle et biopsychosociale sont au cœur de la mission que se sont donnée les fondatrices de l'organisme, issues de la Communauté des religieuses hospitalières de Saint-Joseph. Tous les membres du personnel, tant les professionnels que les aidants naturels, participent à la vie communautaire de la maison et reçoivent une formation portant, entre autres, sur la vie spirituelle, la toxicomanie, le suicide et la violence.

Cet organisme collabore depuis plusieurs années avec les établissements et les autres organismes régionaux. Par exemple, le centre *Le Canal* est en lien continu avec cette ressource; les services correctionnels du Canada et du Québec entretiennent un contrat de service; les services de police (municipal, Sûreté du Québec, GRC) lui réfèrent des personnes en difficulté. L'organisme collabore également avec la Régie régionale de la santé et des services sociaux, avec le centre hospitalier, le CLSC et Centre d'hébergement Manicouagan, le Centre local d'emploi, ainsi qu'avec les avocats et les agents de probation de la région. De plus, l'organisme travaille en étroite collaboration avec la Résidence St-Joseph qui

offre à la clientèle une formation en menuiserie, en vue d'une réinsertion en milieu de travail. Enfin, le Club de l'Étape Manicouagan est un café rencontre qui se veut un complément à l'organisme, afin que la clientèle qui séjourne ou qui a déjà séjourné à *Point de Rencontre* ait accès à un local pour échanger et poursuivre sa démarche de réinsertion sociale et de réadaptation en regard du problème de toxicomanie.

LES OBJECTIFS VISÉS

Les objectifs d'aide et d'intervention de l'organisme visent :

- le mieux-être des personnes par une plus grande autonomie humaine et spirituelle;
- une réinsertion sociale dans le respect de soi et d'autrui.

LES PERCEPTIONS DU MILIEU

Sur la Côte-Nord, l'organisme *Point de rencontre* jouit d'une réputation enviable et d'un grand respect de la part du milieu. Le rayonnement de l'organisme provient de son accueil, empreint d'une grande sérénité, des nombreux succès qu'il obtient auprès de sa clientèle. Les efforts continus déployés par sa direction et son personnel pour venir en aide aux plus démunis de la région, en regard des problématiques auxquelles ils sont confrontés, influence aussi la perception de la population à l'égard de l'organisme.

Pour plus d'information :

Éliane Pépin, directrice générale,
Point de rencontre
Tél. : (418) 589-7551

LE CENTRE D'INTERVENTION « LE ROND-POINT »

Un organisme à l'écoute de son milieu

LA RESSOURCE IMPLIQUÉE

Centre d'intervention *Le Rond-Point*.

LE SERVICE ET SON HISTOIRE

L'organisme communautaire *Le Rond-Point* est un centre de jour situé à Sept-Îles, qui offre des services d'accueil et d'écoute aux personnes vivant avec un problème de toxicomanie. Le centre tente de répondre aux besoins de sa clientèle, tant sur le plan physique, psychologique que sociologique, et évalue également la motivation de l'individu dans le processus de prise en charge de sa problématique. Par la suite, la personne peut être référée vers la ou les ressources appropriées, tels les centres de traitement, le centre hospitalier, le Centre jeunesse Côte-Nord, les CLSC, ou vers différents groupes de soutien.

De plus, *Le Rond-Point* permet à sa clientèle de participer à des activités occupationnelles, afin d'avoir une vie sociale plus équilibrée, sans être sollicitée par la consommation de substances psychoactives. Par exemple, un « café rencontre » permet aux personnes de contrer l'isolement, de se faire un nouveau cercle d'amis et de faire, à leur rythme, la transition avec les groupes ou établissements sociaux externes. Le soutien aux personnes s'effectue également par le biais d'activités de réinsertion sociale. Ce centre assure un suivi à court, moyen ou long terme à ceux et celles qui ont entrepris un processus de relèvement personnel et accorde également un soutien aux familles désireuses de s'impliquer auprès de l'un de ses membres. De plus, *Le Rond-Point* s'implique dans la communauté par des services d'information et de prévention par rapport aux problématiques qu'engendre la consommation de substances psychoactives et auprès des plus démunis, en leur offrant une soupe populaire, en collaboration avec des marchands de la ville.

LES PERCEPTIONS DE LA POPULATION

Le centre *Le Rond-Point* est reconnu au sein de la population et auprès des autres organismes de Sept-Îles comme un soutien essentiel à la communauté. Les employés et les bénévoles qui y travaillent ont su faire de ce centre un milieu ouvert, accueillant, généreux et sensible à la souffrance des personnes vivant avec des problèmes liés à la toxicomanie.

Pour plus d'information :

Diane St-Gelais, coordonnatrice
Centre Le Rond-Point
Tél. : (418) 962-7333

La Collection Phare

est publié par le Comité permanent de lutte à la toxicomanie inc.

Le numéro 2 de la collection, intitulé ***Côte-Nord et intervention en toxicomanie : une action concertée et cohérente sur toute la ligne*** a mis à contribution les personnes suivantes :

Coordination du projet :

Jocelyne Forget, directrice générale, CPLT

Collecte des informations et rédaction du texte :

Lyse Banville, sous la supervision de Line Caron,
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord

Soutien à la rédaction :

Guylaine Boucher, Agence MÉDIAPRESSE inc.

Collaboration :

Lise Roy, vice-présidente du CPLT

Graphisme :

Gilles Drouin

Impression :

Service de reprographie YRDC

